

Annexe - Critères d'admissibilité et détails supplémentaires pour l'appel à candidature de projets octobre 2020

I. Appel à candidature – 2^{ème} cycle du Fonds d'intervention rapide COVID-19

Le deuxième cycle du Fonds d'intervention rapide COVID-19, pour répondre à l'impact social, spirituel et économique du COVID-19 sur les églises membres de la FLM et les communautés qu'elles servent, est maintenant ouvert.

Date limite de candidature: 15 novembre 2020

Les **critères d'admissibilité** suivants s'appliquent:

- **Admissibilité du titulaire du projet:**
 - Toute église membre de la FLM ou institution diaconale associée est éligible.
 - Une seule demande par église peut être soumise pour le deuxième cycle du Fond d'intervention rapide COVID-19.
 - Les églises ayant demandé un financement pendant le premier cycle peuvent postuler pour un deuxième cycle.
- **Admissibilité du concept du projet:** Le projet doit montrer un lien clair entre les activités proposées et l'impact du COVID-19 sur les églises membres et les communautés qu'elles servent. Le projet doit se concentrer sur la prise en charge de besoins urgents et / ou contribuer au processus de rétablissement, à travers les activités de l'église, l'action diaconale et / ou le plaidoyer.

Exemples: réponse aux besoins de base (nourriture, santé, hygiène, etc.), soutien aux moyens de subsistance, amélioration de la situation économique, prévention de la violence domestique / soutien aux survivants, plaidoyer pour l'égalité dans l'accès aux services publics, adaptation de l'activité pastorale aux contraintes imposées par le COVID-19, etc.

- **Montant maximum demandé à la FLM:** 5 000 EUR par église ou institution diaconale associée.
- **Durée maximale du projet:** 6 mois.

Les **critères de sélection** suivants s'appliquent aux propositions de projet admissibles:

- La proposition de projet doit:
 - Être complète et inclure un budget détaillé et une lettre de soutien de l'église membre;
 - Identifier et analyser clairement les besoins résultant de la pandémie du COVID-19 auxquels le projet répond;
 - Démontrer de manière convaincante la pertinence des objectifs et des activités du projet par rapport aux besoins exprimés;
 - Justifier clairement la raison pour laquelle une réponse rapide est nécessaire;
 - Définir une approche cohérente et impliquer significativement les parties prenantes, en particulier les jeunes et les femmes;
 - Démontrer que les objectifs et les activités du projet sont réalistes par rapport au budget et aux capacités de l'église.
- **L'équilibre régional** dans l'allocation des subventions sera respecté, tenant compte des besoins les plus urgents et des ressources propres aux églises pour y répondre.

II. Appel à candidature – projets à long terme

Nous appelons à **quatre nouveaux** projets (un pour l'Afrique, un pour l'Asie, un pour l'Europe et un pour l'Amérique latine et les Caraïbes) qui vont démarrer en 2022. Le budget global de ces quatre projets à long terme sera plafonné à environ 100 000 EUR pour la première année (2022).

Date limite de candidature : 03 janvier 2021

Les **critères d'admissibilité** suivants s'appliquent:

- **Admissibilité du titulaire du projet:**
 - Toute église membre de la FLM ou institution diaconale associée est éligible.
 - Une seule demande par église peut être soumise.
 - Les projets actuellement en cours, qui terminent en 2021 et qui sont dans leur première phase peuvent postuler pour une deuxième phase.
- **Admissibilité du concept du projet:** Le projet doit montrer un lien clair entre les besoins identifiés et les activités proposées. Les projets doivent viser à:
 - Accroître la participation des Églises dans la mission holistique (proclamation, diaconie et plaidoyer). Veuillez noter qu'une proposition de projet dans la communication est la bienvenue.
 - Renforcer la présence des églises dans l'espace public et leur témoignage local en répondant aux besoins importants des congrégations et de la société dans son ensemble.
- **Montant maximum demandé à la FLM** : 150 000 EUR sur trois ans, soit maximum 50 000 EUR par an. Veuillez noter qu'un montant inférieur est recommandé pour la première année car le plafond global pour quatre projets se situe à environ 100 000 EUR en 2022.
- **Durée maximale du projet:** 3 ans, renouvelable une seule fois.

Les **critères de sélection** suivants s'appliquent aux propositions de projet admissibles:

- La proposition de projet doit:
 - Être complète et inclure un budget détaillé, une lettre de soutien de l'église membre et le profil de l'église;
 - Identifier et analyser clairement les besoins auxquels le projet répond;
 - Démontrer de manière convaincante la pertinence des objectifs et activités du projet par rapport aux besoins exprimés;
 - Démontrer clairement la durabilité des résultats atteints par le projet;
 - Définir une approche cohérente et impliquer significativement les parties prenantes, en particulier les jeunes et les femmes;
 - Démontrer que les objectifs et les activités du projet sont réalistes par rapport au budget et aux capacités de l'église.
- Le processus de sélection sera **concurrentiel** en tenant compte des besoins identifiés par le projet et sa conformité aux les critères ci-dessus.
- La priorité sera donnée aux églises ou les institutions diaconales qui n'ont pas de projets en cours.